



Créteil.net

[Retrouvez le site académique du SNPDEN \(en cliquant ici\)](#)

Informations du SNPDEN-CRETEIL

N°28-2008-2009

du 12 juin 2009.

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE DIRECTION

ET MAINTENANT, L'OUVERTURE NON-STOP DES LYCEES
« SANCTUARISES »

Le chef de l'Etat vient de faire de nouvelles annonces, largement relayées, sur l'ouverture des lycées durant les vacances scolaires ou les week-ends.

Au discours sur la « sanctuarisation » et la dangerosité de la jeunesse armée d'il y a quinze jours succède brutalement la mélodie de l'ouverture à tout va et du jeunisme (*pourtant dénoncé il y a peu*).

Il faut rappeler que l'opération « école ouverte » durant les congés scolaires existe depuis les années 1990 et des « stages » de langue ou de remise à niveau s'effectuent déjà sur les périodes de congés. Le conseil d'administration doit être consulté, ces questions étant de sa compétence (*article 2 du décret du 30 août 1985 devenu l'article R 421-2 du Code de l'éducation*) et des conventions signées avec les financeurs.

Une ouverture plus large des lycées nécessite, outre l'accord du maire de la commune, celle des régions, employeurs de personnels indispensables au fonctionnement (*par exemple, pour la sécurité incendie*). D'une façon générale, ces ouvertures nécessiteraient des financements très conséquents, en frais fixes comme en encadrement des élèves.

En ce qui concerne l'Etat, il est paradoxal qu'il ait l'ambition d'allonger les temps d'ouverture en réduisant le nombre de personnels disponibles dans les établissements.

Pour ce qui est de l'impact sur le temps de travail des personnels de direction, le texte obtenu au terme de la négociation de 2007 prend toute sa valeur dans ce contexte puisqu'il déconnecte la notion de « temps de travail » des personnels de direction de celle d'ouverture des établissements. Le SNPDEN était le seul, alors, à militer pour cette approche qui s'avère aujourd'hui prémonitoire. La protection que nous apporte ce texte doit être pleinement exploitée.

> On peut évaluer autour de 5 millions d'euros par jour les frais d'ouverture des 2500 lycées à raison de 10 personnels, enseignants ou non, présents (si on les trouve ainsi que les moyens de leur rémunération ...)

> Pour réagir : siege@snpden.net